

Retour à la démocratie libérale

par Laurent Warlouzet

**Souveraineté populaire et État de droit ne sont pas séparables :
l'idée qu'il pourrait exister des « démocraties illibérales » ne repose
sur aucun fondement et fait le jeu du populisme.**

À propos de : Justine Lacroix, *Les valeurs de l'Europe. Un enjeu démocratique*, Paris, Collège de France éditions, 2024, 100 p., 18 €.

La démocratie libérale est menacée par une confusion sémantique entretenue par les populistes autour des notions mêmes de « démocratie » et de « libéralisme ». Refonder ce régime dans toute son exigence suppose une redéfinition rigoureuse. Justine Lacroix, professeur de philosophie à l'Université libre de Bruxelles (ULB), s'y attelle dans un petit ouvrage stimulant et salutaire, qui regroupe les quatre leçons qu'elle assura au Collège de France comme professeure invitée en 2023 dans le cadre du cycle « Europe ». Son étude s'inscrit au croisement de deux champs, les études sur le populisme d'une part,¹ et celles portant sur les conditions d'exercice de la démocratie au sein de l'Union européenne d'autre part². La réunion de ces deux champs participe du décloisonnement des études sur l'Union européenne, auquel Justine Lacroix a contribué tout au long de sa carrière, alternant des ouvrages de

¹ Dans la galaxie des nombreuses publications sur le populisme, signalons deux essais historiographiques à l'apogée de la vague éditoriale : Marc Lazar, « À propos du populisme », *Histoire@Politique*, 42, 2020 ; Fabien Escalona, « Sur le thème du populisme, des variations à l'infini », *Mediapart*, 24 novembre 2019.

² En particulier, l'ouvrage de Justine Lacroix répond à trois contributions récentes : Céline Spector, *No demos?: souveraineté et démocratie à l'épreuve de l'Europe*, Paris, Seuil, 2021 ; Thierry Chopin et Céline Spector, « Le nouveau moment toquevillien de l'Union européenne », *Grand Continent*, 17 septembre 2023 ; Aliénor Ballangé, *La Démocratie communautaire. Généalogie critique de l'Union européenne*, Paris, éditions de la Sorbonne, 2022

philosophie politique générale et ceux portant plus spécifiquement sur l'Union européenne³.

Briser la confusion sémantique

Dense, tout en demeurant clair et pédagogique, comme il sied à des leçons au Collège de France, l'ouvrage procède en quatre leçons. La première stigmatise la notion de « démocratie illibérale », considérée comme une contradiction dans les termes. Revenant aux philosophes souvent convoqués pour expliquer la difficile compatibilité entre les logiques démocratiques et libérales, elles démontrent au contraire que Rousseau, Tocqueville, Constant, ou même la démocratie athénienne, associaient les deux dynamiques. La seconde leçon déconstruit quant à elle les confusions autour du supposé « libéralisme autoritaire » de l'Union européenne fondé sur un amalgame approximatif entre Schmitt et certains libéraux, alors même que Schmitt est profondément anti-libéral. L'illusion d'une Union européenne intrinsèquement et exclusivement néolibérale est ainsi dissipée. Le chapitre se conclut sur une éclairante distinction de Michael Walzer, auquel Justine Lacroix avait consacré une partie de sa thèse, entre le libéralisme et le fait d'être libéral, donc partisan du débat contradictoire pacifique. Pour Walzer, traduit par Lacroix, le libéral se bat « pour la décence et la vérité »⁴. La troisième leçon poursuit le travail de déconstruction en dénonçant l'amalgame entre libéralisme et politique sécuritaire. S'appuyant sur les travaux de Didier Fassin sur le « moment punitif »⁵, elle note la forte augmentation de la population carcérale dans un contexte de baisse du taux d'homicide. Elle invite finalement à élargir la notion de « sécurité » pour la comprendre, au sens d'Arendt, comme une délivrance des peurs et du besoin (p. 69). Enfin, la quatrième et dernière leçon étend le questionnement jusqu'aux droits de l'Homme, dont elle défend la

³ Sur l'Europe, signalons : Justine Lacroix, *L'Europe en procès. Quel patriotisme au-delà des nationalismes ?*, Paris, Cerf, 2004 ; Justine Lacroix, *La Pensée française à l'épreuve de l'Europe*, Paris Grasset, 2018 ; Justine Lacroix et Kalypso Nicolaïdis, *European Stories. Intellectual Debates on Europe in National Contexts*, Oxford, Oxford University Press, 2010 ; sur le décloisonnement des études européennes : Laurent Warlouzet, « L'histoire de l'intégration européenne au-delà du tournant critique », in *Histoire@Politique*, 52, 2023.

⁴ Michael Walzer, *The Struggle for Decent Politics. On « Liberal » as an Adjective*, Yale, Yale University Press, 2023, p. 5.

⁵ Didier Fassin, *Punir. Une passion contemporaine*, Paris, Seuil, 2017.

pertinence en cohérence avec ses publications plus anciennes⁶, et à la justice sociale. L'ouvrage commence et se termine sur la Charte européenne des Droits fondamentaux de 2000, un texte aussi pluriel que l'Union européenne, tout à la fois néolibéral et protecteur de principes sociaux-environnementaux. Sans le mentionner, l'ouvrage fait écho aux réflexions de Robert Salais sur l'application concrète des idées d'Amartya Sen sur les capacités, c'est-à-dire à la possibilité pour un individu de pouvoir réellement s'émanciper, à l'Union européenne⁷.

Refonder une démocratie libérale exigeante

Le principal apport de l'ouvrage est de reconstruire la démocratie libérale dans toute sa complexité, comme un régime associant souveraineté populaire et état de droit, libertés individuelles et collectives, principe délibératif et pluralisme. Alors que ces éléments sont souvent distingués, Justine Lacroix les fusionne en un tout consubstantiel⁸.

Sans s'enfermer dans une discussion sur le « populisme », et la confusion qu'il suscite⁹, Justine Lacroix déconstruit certains des arguments de ses partisans. Elle montre notamment l'inanité de la notion d'un peuple homogène, car « un peuple est une société, il ne forme pas un bloc » (p. 23) et « ce qui définit la démocratie n'est pas l'homogénéité, mais une égalité de droits qui inclut la liberté » (p. 24). Le constat pourrait s'appliquer aux élections françaises récentes, lors desquelles le vote populaire était pluriel, éclaté principalement entre le RN, LFI et les abstentionnistes, et mêlé par des dynamiques variées. De même, Justine Lacroix participe du débat sur l'Union européenne sans l'euphémiser : les excès néolibéraux de la crise grecque ne sont pas

⁶ Justine Lacroix et Jean-Yves Pranchère, *Le Procès des droits de l'homme. Généalogie du scepticisme démocratique*, Paris, Seuil, 2016 ; Justine Lacroix et Jean-Yves Pranchère, *Les Droits de l'homme rendent-ils idiot ?*, Paris, Seuil, 2019.

⁷ Robert Salais, « Capacités, base informationnelle et démocratie délibérative. Le (contre-)exemple de l'action publique européenne », in Jean de Munck, Bénédicte Zimmermann (dir.), *La liberté au prisme des capacités*, Paris, éditions de l'EHESS, 2008, pp. 297-329.

⁸ À la manière d'un court texte d'Habermas distinguant les traditions républicaines, libérales et délibérative : Jürgen Habermas, « Trois versions de la démocratie libérale », in *Le Débat*, 2003/3 (n° 125), p. 122-131. Dans une certaine mesure, nos travaux distinguant les trois dynamiques de la régulation du capitalisme, fondée respectivement sur les logiques de liberté, de solidarité et de puissance proposent une tripartition complémentaire : Laurent Warlouzet, *Europe contre Europe. Entre liberté, solidarité et puissance*, Paris, Cnrs éditions, 2022, pp. 19-52.

⁹ Pascal Ory note qu'il amalgame souvent idées de droite et style de gauche : Pascal Ory, *Peuple souverain. De la révolution populaire à la radicalité populiste*, Paris, Gallimard, 2017.

niés, mais ils sont traités pour ce qu'ils sont, soit l'expression d'une majorité des gouvernements européens (alors enivrés par une sorte de fièvre austéritaire), et pas la dictature d'une technocratie isolée. Jürgen Habermas parlait quant à lui des excès d'un « fédéralisme exécutif post-démocratique » insuffisamment basé sur la délibération collective¹⁰. Cet exemple montre bien que la démocratie ne peut se réduire à des procédures, fût-ce le vote, mais doit s'exercer par le truchement d'un espace public vigoureux.

La réalité historique de la « démocratie illibérale »

La stigmatisation de l'usage de la notion de « démocratie illibérale » interroge toutefois. Certes, la démonstration intellectuelle à laquelle se livre Justine Lacroix pour démontrer l'inanité du concept, tant sur le plan théorique qu'en termes d'histoire des idées, est impeccable. Toutefois ce concept de "démocratie illibérale", depuis qu'il a été revendiqué par Viktor Orban, est devenu un mouvement politique charpenté idéologiquement. Il possède même un caractère messianique puisqu'il est amené à faire école dans une sorte de contre-révolution conservatrice dans le monde. Il doit donc être analysé en tant qu'évènement historique, même s'il constitue une « perversion » de l'idée de démocratie (P. Rosanvallon, cité p. 25¹¹). Il s'appuie sur une version hémiplegique de la démocratie libérale, sans l'aspect délibératif, contradictoire et pluriel qui lui est consubstantiel comme le montre Justine Lacroix. Il y associe des éléments nativistes, machistes, autoritaires, se combinant parfois avec un néolibéralisme économique sans vergogne chez Orban, Trump ou Bolsonaro. Ce programme s'étend à plusieurs pays européens, à tel point qu'il pourrait influencer l'Union européenne¹². La présidence hongroise de l'Union européenne du second semestre 2024 a d'ailleurs débuté sous l'égide d'un slogan trumpien européenisé, "Make Europe Great Again", signe des échanges transnationaux entre les divers partisans, revendiqués ou non, de la "démocratie illibérale". Même un pays connu pour sa modération et son parlementarisme, le Royaume-Uni, en a été menacé. Les plus radicaux des Brexiters ont vitupéré contre les obstacles à la souveraineté populaire censée être incarnée uniquement dans le Parlement : droit de l'Union européenne,

¹⁰ Jürgen Habermas, *Zur Verfassung Europas. Ein Essay*, Berlin, Suhrkamp, 2011.

¹¹ Pierre Rosanvallon, *La démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, 2000, p. 235, citée par Justine Lacroix à la page 25 de son opus.

¹² Yves Bertoincini, Dominique Reynié, « The illiberal challenge in the European Union », in Andras Saji et al., *Routledge Handbook of Illiberalism*, Abingdon, Routledge, 2021, pp. 822-839.

mais aussi conventions européennes et internationales diverses protégeant les droits de l'Homme et même la très récente Cour suprême britannique, qui avait rejeté la première version de loi expulsant certains demandeurs d'asile au Rwanda¹³. Le concept de « démocratie illibérale » garde donc un pouvoir heuristique de description d'une dynamique contemporaine.

Cet ouvrage brillant appelle naturellement à des prolongements, notamment pour éclairer la combinaison des logiques de la démocratie représentative avec celles d'un État de droit protéiforme, du fait de la multiplicité des procédures délibératives contradictoires et des recours possibles au nom de différents principes comme la protection des droits de l'Homme, de l'environnement, du patrimoine, ou la limitation des déficits – autant de principes parfois difficilement compatibles entre eux¹⁴. Face à cette complexité, de nouvelles formes de démocratie participative et délibérative doivent être inventées et combinées avec les formes plus anciennes, plus que substituées à ces dernières¹⁵. Elle suppose un citoyen écouté et actif, et non pas passif-agressif, suivant l'appel lancé par Karl Jaspers en 1948, et cité par Justine Lacroix : « la liberté politique commence quand, dans la majorité du peuple, l'individu se sent responsable de la politique de la collectivité à laquelle il appartient, lorsqu'il ne se contente pas de réclamer et de protester, lorsqu'il exige bien plutôt de lui-même de voir la réalité telle qu'elle est »¹⁶.

Publié dans lavedesidees.fr, le 18 septembre 2024.

¹³ La cour suprême britannique a été créée en 2005, et a commencé à fonctionner en 2009.

¹⁴ Voir une publication récente sur la compatibilité nécessaire, mais pas toujours évidente, entre protections patrimoniales et environnementales : Ministère de la Culture, *Les patrimoines et l'architecture dans la transition écologique*, Paris, Documentation française, 2024.

¹⁵ Pierre Rosanvallon, *Le bon gouvernement*, Paris, Seuil, 2015 ; Loïc Blondiaux, *Nouvel Esprit de la démocratie*, Seuil-La République des idées, 2008 ; Manon Loisel et Nicolas Rio, *Pour en finir avec la démocratie participative*, Paris, Textuel, 2024.

¹⁶ Karl Jaspers, *La culpabilité allemande*, 1948, p. 123, cité par Justine Lacroix p. 94.